

---

l'Agence, et en faire un instrument concret de solidarité en complément des aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

Les relations  
Nord-Sud

Je pourrais même dire que depuis un an que je remplis les fonctions de conseiller auprès du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les rapports avec les pays francophones, nombreux sont les pays qui m'ont dit que leur intérêt à l'Agence est directement relié à ce volet de coopération aux niveaux social, technique et économique, et que beaucoup d'entre eux s'y intéresseraient beaucoup moins si l'Agence devait limiter ses activités uniquement à la défense et à l'illustration de la langue française. C'est donc dire que le Canada a vu juste lorsqu'il a insisté pour que l'Agence ait également un volet très important de coopération économique et sociale en sus de la dimension culturelle. L'Agence est devenue tout récemment un lieu de rencontres ministérielles sectorielles. La première de ces rencontres regroupa à Luxembourg, en 1977, les ministres des Sciences et de la Technologie. La deuxième réunissait à Paris, en septembre 1980, les ministres de la Justice où je représentais d'ailleurs le gouvernement canadien, de même qu'en mars 1981, à une conférence des ministres de l'Agriculture, où j'avais l'occasion de représenter mon collègue qui est titulaire de ce portefeuille. Les ministres de la Culture se rassembleront à Cotonou en septembre 1981. D'autres réunions ministérielles auront lieu en 1982 et durant les années suivantes. Lentement mais sûrement l'Agence devient le foyer principal et privilégié de la francophonie. L'un des objectifs du gouvernement canadien est que l'Agence regroupe sous des formes diverses la plupart des activités de la francophonie internationale. Mais lorsque nous parlons de francophonie internationale, il faut bien se garder de voir la réalité d'aujourd'hui uniquement à travers le prisme de la langue.

Beaucoup de mes homologues que j'ai eu l'honneur de rencontrer au cours de mes voyages, d'un grand nombre des gouvernements des pays participants, et qui sont membres à part entière de l'Agence, me l'ont répété à plusieurs reprises. Plusieurs de ces pays-là ont à peine 2 ou 3 p. 100 de leur population qui parlent le français. Donc ce serait une grave erreur que d'essayer de voir la réalité uniquement à travers ce prisme de la langue. C'est dans la mesure où la langue sera surtout un moyen qui nous permettra de communiquer, de nous rapprocher, que nous pourrions élargir, enrichir et approfondir ces relations qui doivent se développer et s'épanouir dans tous les secteurs.

D'autre part, nous ne devons pas oublier que cette francophonie internationale a vraiment pris racine dans les nombreuses associations francophones privées dont certaines datent d'une quarantaine d'années. Là plupart d'entre elles avaient une base professionnelle, comme l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.E.), dont j'ai eu l'honneur d'être le délégué pour les Amériques, ou encore l'Institut de droit d'expression française (I.D.E.F.), qui tiendra son quatorzième congrès à Montréal en septembre à l'invitation conjointe de mon collègue, le ministre de la Justice du Canada et du ministre québécois de la Justice. D'autres se sont regroupées en fonction de buts communs dont, par exemple, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), qui tiendra également cette année son congrès à Québec et à Ottawa en septembre, ou encore le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (C.I.R.T.E.F.) créé à Montréal en 1978 sur une initiative du gouvernement canadien. Le C.I.R.T.E.F. re-